

compte de son mandat à qui que ce soit. En dépit de ce que le député de York-Est (M. Otto) a dit—peut-être aurait-il dû lire le bill avec un peu plus de soin—celui-ci ne contient aucune disposition dans ce sens. Par un article on exige de la société qu'elle fasse rapport sur l'administration du Fonds d'aménagement des parcs. Un autre exige du ministre qu'il fasse rapport au gouverneur en conseil sur l'administration du Fonds. Mais on n'exige nulle part qu'elle présente un rapport à la Chambre sur l'administration du Fonds. Pas plus qu'on n'exige que la société fasse un rapport à qui que ce soit, dont le ministre, sur l'ensemble de ses opérations.

On a peut-être oublié de le faire en rédigeant le bill. Je l'espère, tout comme j'espère que le ministre fera certaines propositions à cet égard à l'étape du comité. Je le répète: il est déjà assez regrettable que les sociétés de la Couronne mènent leurs propres affaires; mais lorsque nous en venons au point où même théoriquement elles n'ont pas à faire rapport à qui que ce soit, c'est le comble. A moins que le ministre ne fasse les changements appropriés au projet de loi ou qu'il n'explique la situation, je crains fort que mes collègues et moi devions continuer à nous y opposer.

**M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, comme le député d'Oxford (M. Nesbitt) l'a dit il y a un instant, le débat a été long. Nous en sommes, je crois, à la sixième journée de l'étape de la deuxième lecture. Nous y avons consacré la majeure partie de cinq jours de séance, et hier soir nous avons eu une demi-heure de débat. J'ignore combien utile le débat aura été, et je sais que les observations de certains députés n'ont pas toujours eu trait au bill. Le député de York-Est (M. Otto) l'a souligné cet après-midi.

Dans mes remarques, j'aimerais me reporter aux prétentions des députés de l'opposition et en réfuter quelques-unes. Il y en a deux ou trois principales qui montrent, à mon avis, qu'on a mal interprété les choses. Soit que les députés n'aient pas lu le bill avec soin, soit qu'ils n'aient pas compris ce qu'ils ont lu.

● (5.00 p.m.)

Le député d'Oxford et d'autres députés ont mentionné la foule de déclarations qu'on pourrait, à la rigueur, interpréter comme voulant dire que la société de la Couronne aura l'entière responsabilité de l'administration des

parcs. Bien sûr, c'est complètement absurde. La mesure législative ne dit absolument pas ça. Les députés d'en face, y compris mon ami le député d'Oxford (M. Nesbitt), qui est le critique de l'opposition officielle, et des députés comme celui d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui est généralement réputé comme faisant autorité en matière de parcs car il est originaire des environs des parcs de l'Ouest, se sont plaints des pouvoirs étendus que nous envisageons d'accorder à cette société par cette mesure. Ces députés ont laissé entendre que ce serait une société autocrate et envahissante qui n'aurait aucun respect pour les habitants ou pour la direction des parcs. Le député d'Edmonton-Ouest a déclaré, et j'ai noté ses propres termes, qu'une telle société serait le fantôme du ministre et du gouvernement.

Il m'a été difficile de prendre au sérieux toutes ces critiques qui portent sur l'autocratie présumée de la société dans l'administration des parcs. D'autres députés ont repris cet argument. Comme je l'ai dit, c'est pure sottise. Vous ne trouverez rien de pareil si vous lisez la mesure législative, cela vous paraît clair et évident à vous, monsieur l'Orateur, et aux autres députés.

Laissez-moi citer l'article 15(1) du projet de loi qui est ainsi conçu:

La Régie a pour objets de développer, gérer et entretenir, en se fondant sur des principes économiquement sains et compatibles avec les fins auxquelles doivent répondre les parcs nationaux, les biens situés dans les parcs dont la direction de l'administration, de la gestion et du contrôle lui a été confiée.

Tout cela est englobé sous la rubrique: Objets, pouvoirs et responsabilités de la Régie, quant à l'administration des biens, envers la Chambre.

La deuxième allégation que je voudrais relever est, à mon avis, une idée fautive, et de nombreux honorables vis-à-vis en ont parlé, au sujet de ce qui est peut se rattacher à la création d'une société qui échappera au contrôle du ministre. De nombreux députés se sont exprimé en ces termes. J'ai noté les paroles du député d'Oxford, car il est le critique de l'opposition officielle à ce sujet. Dans son premier discours durant le débat, il a déclaré que la Régie pourrait disposer des baux à sa guise et qu'elle supprimerait effectivement le contrôle du gouvernement sur les parcs nationaux.

Mon honorable ami vient de dire dans le discours qu'il termine à l'instant que la société de la Couronne, de fait, créera la politique concernant les parcs nationaux.

**M. Nesbitt:** Exactement.